

Ministère de la culture

Examen professionnel pour l'accès au grade de technicien d'art de classe supérieure

SESSION 2023

Mercredi 29 mars 2023

Épreuve écrite d'admission

Cette épreuve d'admission consiste en une composition écrite notée à partir d'une question d'ordre général relative aux métiers d'art.
(durée 2 heures)

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- L'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.
- Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni signature ou paraphe.
- Seul l'usage d'un stylo noir ou bleu est autorisé (bille, plume ou feutre). L'utilisation d'une autre couleur, pour écrire ou souligner, sera considérée comme un signe distinctif, de même que l'utilisation d'un surligneur.
- Les feuilles de brouillon ou tout autre document ne sont pas considérés comme faisant partie de la copie et ne feront par conséquent pas l'objet d'une correction.

Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.

Ce document comporte 2 pages au total :

- Page de garde (1 page)
- Sujet (1 page)

SUJET :

Lorsque vous concevez ou restaurez un objet ou une œuvre, que vous contribuez à leur présentation, vous êtes amené(e)s à collaborer avec des intervenants d'autres filières ainsi que de votre filière.

À partir d'exemples concrets pris dans votre propre expérience que vous développerez, vous décrierez la nature de ces collaborations et ce qu'elles vous apportent professionnellement et personnellement.